



je ne vois plus ma fille

Par **déléj.**, le **05/03/2019** à **22:19**

Bonjour Maître.

Je suis papa d'une fille de 9 ans. Depuis le 19 janvier je ne vois plus ma fille, sa mère me dit que ma fille ne veut plus aller chez son père, suite à un différend concernant un téléphone que je lui avais offert pour Noël. En effet à cet âge, on ne donne pas de téléphone à une enfant sans intégrer de règle d'utilisation. Mes règles étaient basées sur le respect des personnes (pas de gros mots sur messagerie et autres) en contrôlant son téléphone, j'ai pu constater que ma fille avait écrit des messages à sa mère, laissant apparaître son mécontentement d'être chez son père. j'ai eu une discussion avec ma fille pour lui expliquer que ce qu'elle avait écrit était méchant et cruel de dire: qu'elle ne voulait plus venir chez moi, que je pouvais toujours espérer mais qu'elle ne reviendra plus, que je lui fait peur... Je lui ai demandé la raison de ces messages, pas de réponse, je l'ai donc puni de portable pour 2 semaines, en espérant qu'elle comprenne et qu'elle me dise pourquoi elle a écrit ça. Depuis sa mère argumente que notre fille, regrette de m'avoir blessé, mais qu'elle est en colère contre moi d'avoir regardé son portable car les messages étaient pour sa mère, qu'elle ne veut pas me voir pour ne pas en reparler. Malgré les messages répétitifs à la mère, je ne vois plus ma fille et pas de nouvelles. J'ai proposé une discussion entre adulte pour trouver une solution, pas de réponse. Récemment, ma fille a été voir un psychologue, j'ai demandé à être présent, mais on ne m'a pas convié, et je n'ai pas eu de retour du psychologue de ce rendez-vous, je ne connais même pas le nom du psychologue. Entre temps, j'ai entamé une procédure et pris un avocat pour demander la garde alterné. Mon avocat a fait parvenir un courrier à la maman, pour l'informer de mes droits, mais rien. Je vous contacte pour savoir ce que je peux faire de plus pour avoir ma fille. En sachant que la procédure dure 5 mois, est-ce que je risque d'attendre tout ce temps pour voir ma fille. Y-a-t-il autre chose que je puisse faire, pour solutionner cette situation. Merci

Par **Visiteur**, le **05/03/2019** à **23:00**

Bonjour

Difficile de faire le lien entre le fait d'offrir un mobile à une enfant de 9 ans et une procédure qui aurait de toute manière été nécessaire.

Sur le plan juridique, il faut laisser le droit et la justice faire leur œuvre.

Sur le plan humain, il y a sans doute un gros travail à faire entre vous et chacun de votre côté.

Pour voir votre fille avant décision de justice, il n'y a qu'un accord consensuel entre vous , sans qu'aucun ne dénigre l'autre devant la fillette, qui rêve certainement de calme et bonne

entente entre ses parents.